

Contrat de location
Les CHAMBRES D'HÔTES À L'ORÉE DU BOIS

Date de séjour :

Arrivée le (de 17h à 19h) :

Départ le (avant 11h) :

Nombre de personnes : Adulte(s) Enfant(s) :

Nombre de chambre(s) :

Types d'hébergements (sélectionnez votre choix) :

- | | |
|--------------------------------------|---------------------|
| À la nuitée avec petits déjeuners : | . Chambre boisée |
| | . Chambre champêtre |
| | . Four à Pain |
| À la semaine avec petits déjeuners : | . Chambre boisée |
| | . Chambre champêtre |
| | . Four à Pain |
| À la semaine sans petits déjeuners : | . Chambre boisée |
| | . Chambre champêtre |
| | . Four à Pain |

Formule chambre d'hôte :

Le prix est de € pour personnes avec petit déjeuner, espace détente inclus, drap + serviette fournie ; coin cuisine, salon.

Pour une réservation d'une seule nuitée, le règlement se fait en totalité.

Cette réservation prendra effet si nous recevons à notre adresse avant le un exemplaire du présent contrat signé.

Pour + de 2 nuits, nous demandons **50%** d'arrhes à renvoyer avec le présent contrat.

Le solde est à régler le jour de votre arrivée accompagné d'une caution de 30 €.

Une fois la réservation confirmée, pour les départs anticipés ou annulations, les arrhes ne seront pas remboursées.

*Il est interdit de fumer dans les chambres et nos amis les bêtes ne
sont pas admis*

Merci de votre compréhension

Vos coordonnées :

Nom Prénom

Adresse

Téléphone Email

L'acceptation du présent contrat de location vaut acceptation du règlement des chambres d'hôtes à l'orée du bois.

Date et signature

RÈGLEMENT « Les CHAMBRES D'HÔTES À L'ORÉE DU BOIS »

Les conditions générales

- Hébergement en chambre d'hôte
- Hébergement à la semaine

Les arrivées se font à partir de 17h00 jusqu'à 19h00 et il est demandé de libérer les lieux pour 11h.
Pour ces deux hébergements, un supplément de 10 euros par heure de dépassement vous sera facturé.

Réservation

Pour connaître les disponibilités ou effectuer une réservation :

- ... téléphonez-nous au 02 96 45 93 16
- ... ou par courriel sur: aloreedubois22200@gmail.com
- ... ou sur notre site internet « chambres-hotes-a-l-oree-du-bois.fr ».

Après validité, signature et versement des arrhes représentant 50% pour une semaine complète de réservation encaissée à la réception et le solde payable au début du séjour.

En chambre d'hôte pour une seule nuitée, la totalité du règlement sera à effectuer lors de la confirmation de réservation.

Une fois la réservation confirmée, les arrhes pour les départs anticipés et les annulations ne sont pas remboursables.

Pour les chambres d'hôtes et pour les locations à la semaine, nous demandons une caution.

Nota : Nos tarifs sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés sans préavis. Seuls les prix communiqués lors de la confirmation de réservation ne pourront plus être modifiés.

Responsabilités

- ... Nous nous dégageons en cas de vol, perte ou dommage de quelque nature qu'il soit, pendant ou suite à votre séjour.
- ... En cas de casse ou dégradation des locaux ou objets, ceux-ci devront être remplacés ou remboursés.
- ... L'espace détente est inclus aux hébergements sans supplément. Nous vous rappelons que cet espace est strictement réservé à nos hôtes adultes. Son utilisation est sous votre entière responsabilité et les enfants ne sont pas admis dans cet espace par mesure de sécurité. Nous nous dégageons entièrement de toutes responsabilités ou accidents.
- ... Il n'y a pas de réservation à l'espace détente : du savoir-vivre et du civisme est la règle imposée. Pour que chacun en profite un peu, sans exagération, les séances sont d'une durée d'une heure maximum par jour et par hébergement. Merci de votre compréhension.
- ... Les petits déjeuners sont servis jusqu'à 10h.

Troubles et nuisances

Lorsqu'un résident trouble ou cause des nuisances aux autres résidents ou porte atteinte à l'intégrité des installations, il peut être mis un terme immédiat et sans indemnité à son séjour.

Objets trouvés

Tout objet oublié devra être réclamé par son propriétaire et sera expédié sur demande du propriétaire contre remboursement des frais.

Animaux domestiques

Nos amis les bêtes ne sont pas admis dans l'enceinte de la propriété.

Tabac

Il est strictement interdit de fumer dans les hébergements.

« À l'orée du bois » se réserve de pouvoir modifier son règlement à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de réservation.